

Rapport moral pour 1493

Lu à la Séance de l'Assemblée générale du 30 Janvier 1944

L'année 1493 marque la naissance de notre Société. Quelle autre, en vérité, eût pu mieux convenir, puisque celle-là coïncide avec le centenaire d'un de ces grands événements qui comptent dans l'histoire d'une cité ? Il y a exactement huit siècles que Saint-Antonin eut le précieux avantage de participer à l'un de ces mouvements sociaux qui ont déterminé un tournant décisif dans l'histoire de notre nation. C'est entre 1140 et 1144, en effet, que la population de notre ville sut obtenir de ses vicomtes une charte de franchises — l'une des plus anciennes (le fait mérite d'être souligné) de la France occidentale. Date heureuse, et combien bienfaisante, dont les conséquences se manifestèrent par une activité économique dont témoignent à la fois ses riches archives et les restes encore existants de ses imposantes constructions médiévales. Aussi quoi d'étonnant à ce que le souvenir de ce passé d'une cité perdue au fond d'une province soit venu plus d'une fois réveiller l'écho des salles de travail de nos Congrès des Sociétés savantes, et même parfois celui des amphithéâtres de la Sorbonne. S'il m'était permis d'apporter un souvenir personnel, je rappellerais l'émotion reconnaissante que j'éprouvai un jour où, franchissant le seuil d'une de ces salles, je fus accueilli par ce salut — qui allait certainement plus à l'œuvre qu'à l'ouvrier — de l'un de nos plus savants archivistes français : « Voici Saint-Antonin ! »

Notre modeste groupement est donc venu au monde, et le devait. Il a subi, je dois le reconnaître, une assez longue gestation — plus d'un quart de siècle. Quelques vieilles chroniques de journaux régionaux pourraient, s'il le fallait, en fournir la démonstration. Ce furent à ce moment des appels sans écho, sources de regrets et de découragement. Mais il arrive qu'une idée généreuse et juste, si la foi est profonde, marche et aboutit malgré les obstacles. Notre assemblée de ce jour en apporte une preuve nouvelle.

*
**

Donc, au cours de cette année, il s'est trouvé un petit groupe de personnes (vingt exactement) qui, à la suite de

propos échangés au hasard des rencontres ou de conversations particulières se sont convaincues qu'en raison de son passé et du charme de son site, Saint-Antonin méritait mieux qu'un stérile abandon ou une sorte de renoncement. Il se devait d'apporter, en retour des avantages que la Nature lui a départis, sa part contributive au renom touristique auquel la France a le droit de prétendre. Et il a paru aux quelques hommes qui s'étaient ainsi consultés, qu'il y avait, pour tous ceux qui aiment Saint-Antonin, un devoir de propagande et de conservation à remplir.

Si nous n'étions pas très nombreux une même foi nous animait, alimentée, chez les uns, par le souvenir de longues traditions familiales dont les racines s'inséraient profondément dans le passé tourmenté de ce curieux pays; chez les autres, par la survivance d'une forte émotion ressentie à leur premier contact avec ce terroir, dont les sites ravirent leurs yeux, émurent leur cœur, et dont l'histoire eut tôt fait d'enflammer leur imagination.

Le 1^{er} mai 1943, ces vingt tinrent leur première réunion. Séance tenante, ils décidèrent de constituer une Société. Ils désignèrent un bureau provisoire et une commission chargée de la préparation de statuts réguliers, dans le cadre de la loi sur les associations de 1901.

Le 10 mai était tenue notre première assemblée générale, qui examina et approuva les statuts élaborés, élit son Conseil d'administration, qui désigna le Bureau définitif.

Dès ce moment s'ouvrit la série assez longue des formalités nécessaires pour obtenir la reconnaissance légale de notre association : dépôt des statuts à la Préfecture de Tarn-et-Garonne et publication de notre déclaration de fondation au *Journal Officiel*. Le 22 juin, nous parvenait le récépissé de dépôt de la Préfecture; et le 6 août, le *Journal Officiel* insérait la notice nous donnant la vie légale.

Entre temps, il nous avait paru utile de faire connaître publiquement notre existence. Dans sa réunion du 13 juillet, votre Conseil d'administration décida de tenir, à cet effet, une séance publique, dans laquelle le Président exposerait le but de la Société et l'œuvre qu'elle se proposait d'accomplir. Cette séance eut lieu, dans la salle municipale des fêtes, le dimanche 22 août; elle nous valut de nouvelles demandes d'admission.

Ainsi qu'il a été dit, la date de 1943 marquait le huitième centenaire de la Charte communale de Saint-Antonin. Il nous parut bon de commémorer cet événement important. Dans sa séance du 9 octobre, le Conseil d'administration décida qu'une communication serait faite à ce sujet à la date du 24 octobre. Et c'est encore votre Président qu'elle chargea de cette tâche.

*
**

En dehors de ces diverses manifestations, l'activité de notre jeune groupement s'est manifestée par nos réponses à divers appels qui nous ont été adressés. Dès que notre existence fut connue, nous fûmes sollicités par la Société « La Belle France », filiale du « Touring-Club de France », d'adhérer à la fédération qu'elle a constituée de nombreuses associations provinciales, attachées comme la nôtre, à veiller à la protection de nos monuments et de nos richesses touristiques. Après examen des lettres et du dossier reçu, votre Conseil d'administration, considérant, dans sa séance du 14 octobre, qu'il s'agissait, en fait, d'une simple adhésion, de nature à nous apporter éventuellement une aide appréciable, a décidé de répondre favorablement.

Plus tard, j'ai reçu personnellement la visite du Secrétaire du Comité du Tourisme de la Région économique Toulouse-Pyrénées. En considération des résultats déjà obtenus et du but que nous nous proposons, ce Comité a bien voulu, par un geste dont nous lui sommes reconnaissants, s'inscrire dans la liste de nos membres bienfaiteurs.

A la suite de cette démarche, et sous l'inspiration de la IX^e Région économique, le Délégué départemental au Tourisme nous a écrit pour nous demander de devenir le siège du Syndicat d'Initiatives de Saint-Antonin. Il suffisait, écrivait-il, d'apporter une légère modification au titre de notre association. Je n'ai pas cru devoir souscrire à cette modification d'un titre déposé, et légalement reconnu. J'ai soumis le cas au Conseil qui m'a approuvé et s'est rangé à l'avis suivant : créer au sein même de notre Société une Commission du Tourisme composée de 6 membres, placée sous la présidence du Président du Bureau, et à laquelle seraient dévolues les prérogatives d'un Syndicat d'initiative. L'un des membres de cette Commission assumerait les fonctions de

Secrétaire et serait tout spécialement chargé des questions ressortissant au Syndicat d'initiatives.

Le Conseil d'administration a désigné les membres de cette Commission et son Secrétaire. Ils sont prêts les uns et les autres à remplir les fonctions qui leur sont imparties.

Comme prévu, nous nous sommes préoccupés aussi de la publication du *Bulletin* destiné à enregistrer les diverses manifestations de notre Société. Obtenir la création d'un périodique nouveau, au moment où s'imposent les plus rigoureuses restrictions, n'a pas été chose possible. Votre Président s'est rendu à Montauban pour faire les démarches nécessaires. Mais s'il a trouvé auprès du service compétent un accueil courtois et bienveillant, la demande d'autorisation de publication du *Bulletin*, adressée par la voie régulière, n'a pu obtenir l'avis favorable que nous sollicitons. « La crise du papier, nous a répondu le Ministère de l'Information, s'est aggravée de telle façon que le contingent alloué à la Presse suffit à peine à couvrir les besoins des publications nouvelles ». Nous nous contenterons donc de la publication d'une brochure, qui pourra, espérons-le, paraître bientôt, pour apporter à tous un aperçu de l'effort accompli.

*
**

Notre situation financière, que vous exposera notre dévoué Trésorier, nous a permis de faire face aux besoins les plus pressants. Les charges du début sont toujours lourdes. Néanmoins, grâce aux cotisations des membres actifs et tout particulièrement aux versements des membres bienfaiteurs, nous avons pu constituer un premier fonds de roulement. Aussi si notre remerciement s'adresse à tous, il ira à eux d'abord. Souhaitons que leur liste s'allonge, tout en exprimant l'espoir que nos adhérents actuels, non seulement nous resteront fidèles, mais s'appliqueront encore à nous amener de nouvelles recrues.

Nous avons garde d'ailleurs d'oublier aucun des concours qui nous ont été accordés. Notre respectueux merci va à Monsieur le Maire et à la Municipalité de Saint-Antonin, qui, voulant reconnaître les services que notre Société est appelée à rendre à la ville, et même à la région, ont mis gracieusement à notre disposition les locaux municipaux.

Je ne saurais non plus oublier les journaux de la région, pour l'aimable accueil fait aux notes que nous leur avons

demandé d'insérer, et pour les comptes rendus qu'ils ont donnés de nos séances.

L'ensemble de ces concours a permis la réalisation d'un succès qui serait peut-être éphémère si notre effort se ralentissait. Chacun de ceux qui sont ici a fait son devoir. Mais ce n'est diminuer le mérite de personne que d'adresser un remerciement particulier à notre excellent confrère Edouard Bez, l'homme toujours dévoué aux causes justes et généreuses, pour le zèle avec lequel il s'est fait l'apôtre infatigable de notre œuvre.

Après les résultats obtenus en ces huit mois d'existence, c'est, semble-t-il, sous d'encourageants auspices que s'ouvre pour notre jeune Société l'année 1944. Déjà des communications de caractère différent, mais se rapportant toutes à notre terroir, sont prévues; leur intérêt sera de nature à satisfaire les esprits les plus avertis.

Il faudrait aussi que nous arrivions à constituer un fonds de documentation locale qui serait en quelque sorte l'illustration de notre passé par l'interprétation ou la mise en pratique des prescriptions incluses dans les textes des actes administratifs de nos riches archives municipales. J'ai la conviction (je dirais volontiers la certitude) qu'en dehors des revues et des études d'histoire locale, il nous serait possible de recueillir d'intéressants documents authentiques et même des objets de collections. Mais il serait pour cela nécessaire de disposer, pour les loger, d'un local et d'un meuble, si modestes fussent-ils. En présence d'un budget encore fragile, nous en sommes présentement réduits à compter, pour cette réalisation, sur l'intervention de quelque bienfaitante Providence.

Mais cela ne démontre-t-il pas aussi la nécessité de développer nos ressources? Notre effort peut et doit dépasser les limites de notre cité. Je voudrais que, partout où bat le cœur d'un enfant de Saint-Antonin, en quelque lieu qu'il habite, les feuillets où se trouveront consignées les manifestations de notre activité, vinsent lui apporter, avec le souvenir de la terre où reposent les Anciens, un peu du parfum et du charme de nos fraîches vallées et de nos rudes coteaux, la douce et séduisante vision de notre lumineuse atmosphère aux tonalités variées, les échos apaisés de notre impressionnant et majestueux roc d'Anglars.

Jean DONAT.